



SPÉCIFICATION 55

Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux

(2012)

Titre

Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (2008-004).

Motif de la norme

L'augmentation du nombre et de la fréquence des déplacements de moyens de transport internationaux (aéronefs et navires) s'est accompagnée d'une augmentation parallèle du volume des déchets qui sont produits pendant les voyages et qui doivent être éliminés¹. Le déplacement et l'élimination de déchets constituent potentiellement une filière d'introduction et de dissémination d'organismes de quarantaine. En particulier, dans les pays en développement, les installations et les procédures sont parfois trop limitées pour que les déchets soient manipulés d'une manière qui réduise le plus possible le risque d'introduction d'organismes de quarantaine.

Champ d'application et objet

La norme donnera aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) des indications qui les aideront à déterminer ce que l'on considère comme un déchet présentant un risque phytosanitaire potentiel, aux termes de l'article I.4 de la CIPV. Elle donnera aussi des indications sur l'élaboration de méthodes et de procédures à suivre pour manipuler et éliminer les déchets produits (y compris les articles retirés aux passagers ou volontairement remis par ces derniers) pendant les voyages internationaux de moyens de transport commerciaux et privés, selon des modalités de nature à éviter l'établissement ou la dissémination d'organismes de quarantaine. La norme ne couvre pas les risques qui sortent du champ d'application de la CIPV.

Tâches

Le groupe de travail d'experts devrait entreprendre les tâches suivantes:

- 1) Recenser les risques phytosanitaires liés aux déchets produits pendant les voyages internationaux (y compris les articles retirés aux passagers, ou volontairement remis par ces derniers) et déterminer ce que l'on considère comme un déchet présentant un risque phytosanitaire potentiel, sachant que certaines parties contractantes ont déjà élaboré des définitions juridiques pour les déchets.
- 2) Examiner la pertinence de tout accord international ou directive industrielle (y compris les meilleures pratiques dans les entreprises) actuellement appliqué pour gérer le risque

¹ Selon les estimations, un bateau de croisière transportant 3 000 passagers produit 11,5 tonnes de déchets par jour (*Cruising for a Bruising*, Washington Public Interest Research Group, 2005).

d'introduction d'organismes de quarantaine associé aux déchets produits pendant les voyages internationaux de moyens de transport privés et commerciaux, sachant que beaucoup de pays ont déjà établi des exigences législatives relatives à la gestion, la manipulation et l'élimination de tous les déchets (par exemple, les lois sur l'environnement), qui peuvent relever de la responsabilité d'administrations publiques autres que les ONPV.

- 3) Identifier les informations qu'il est nécessaire d'obtenir pour déterminer si des déchets associés à des moyens de transports internationaux constituent potentiellement une filière d'introduction d'organismes de quarantaine et pour appliquer les mesures phytosanitaires appropriées.
- 4) Identifier toutes les méthodes de manipulation et d'élimination des déchets actuellement utilisées (y compris pour les déversements), qui pourraient être employées par les pays (par exemple, incinération, enfouissement profond et autoclavage) et fournir aux ONPV des indications sur les critères applicables à la localisation et à la réglementation des opérations conduites en relation avec l'élimination des déchets.
- 5) Examiner les moyens de continuer à consulter et à faire participer les parties prenantes sur le thème de cette norme, au cours de l'élaboration de la NIMP, et d'identifier les principales parties prenantes dont les observations spécifiques devraient être recueillies aux fins de l'élaboration de la norme, et formuler des recommandations sur ces deux points à l'intention du Comité des normes.
- 6) Examiner la question de savoir si la nouvelle norme pourrait influencer de manière spécifique (positive ou négative) la protection de la biodiversité et de l'environnement. Dans l'affirmative, les incidences devraient être identifiées, traitées et précisées dans le projet de norme.
- 7) Examiner l'application de la norme par les parties contractantes et déterminer les problèmes potentiels qui sont liés à sa mise en œuvre opérationnelle et technique. Fournir des informations et, éventuellement, des recommandations sur ces questions au Comité des normes (CN).

Fourniture de ressources

Le financement de la réunion peut être assuré par d'autres sources que le budget ordinaire de la CIPV (FAO). Comme la CIMP l'a recommandé à sa deuxième session (1999), dans la mesure du possible, les participants aux activités d'établissement des normes prennent volontairement à leur charge leurs frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions. Ils peuvent demander une aide financière, étant entendu que les ressources sont limitées et que la priorité est accordée aux participants des pays en développement.

Collaborateur

À déterminer.

Responsable

Veillez vous reporter à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV qui est en ligne sur le Portail phytosanitaire international (voir <https://www.ippc.int/index.php?id=207776>).

Experts

Un groupe de travail de cinq à huit spécialistes du domaine phytosanitaire, y compris au moins un expert provenant d'une organisation internationale concernée par le thème (par exemple, l'Organisation maritime internationale des Nations Unies et l'Association du transport aérien international).

Participants

À déterminer.

Références

La CIPV, les NIMP pertinentes et tout autre norme et accord national, régional et international qui peut s'appliquer aux tâches à entreprendre, et les documents de travail présentés en relation avec ces travaux.

Exigences du Service australien d'inspection et de quarantaine (AQIS) concernant l'élimination des déchets dans les installations de quarantaine, par:

- incinération (Classe 8.1: Dispositifs d'élimination – incinération, disponible à l'adresse http://www.daff.gov.au/__data/assets/pdf_file/0017/1162511/class8-1.pdf, accès en mai 2010)
- enfouissement profond (Classe 8.2: Dispositifs d'élimination – enfouissement profond (disponible à l'adresse http://www.daff.gov.au/__data/assets/pdf_file/0019/1162513/class8-2.pdf, accès en mai 2010)
- autoclavage (Classe 8.3: Dispositifs d'élimination – centres d'autoclaves (disponible à l'adresse http://www.daff.gov.au/__data/assets/pdf_file/0003/1162515/class8-3.pdf, accès en mai 2010).

AQIS. 2009. *Waste on board vessels*. Fiche documentaire d'AQIS (disponible à l'adresse http://www.daff.gov.au/__data/assets/pdf_file/0004/1076152/waste.pdf, accès en mai 2010).

OMI (Organisation maritime internationale) 1972. *Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets*. Londres, OMI.

OMI 1988. *Prévention de la pollution par les ordures des navires* (Annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973). Londres, OMI.

ISO 14001:2004. *Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation*. Genève, Organisation internationale de normalisation.

Documents de travail

Les participants et les parties intéressées sont encouragés à présenter des documents de travail au Secrétariat de la CIPV (ippc@fao.org), en vue de leur examen par le groupe d'experts chargé de la rédaction.

Étapes de la publication

Cet encadré ne fait pas officiellement partie de la spécification

2008-03 À sa troisième session, la CMP ajoute le thème *Manipulation et rejet sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, générés pendant les voyages internationaux* (2008-04)

2010-04 Le CN examine le projet de spécification

2010-07 Consultation des membres

2011-05 Le CN examine le projet et ses membres sont invités à envoyer leurs observations au responsable (une observation reçue)

2012-04 Le CN révisé le projet et approuve la spécification

2012-11 Le CN remplace une tâche concernant les problèmes d'application

Spécification 55. 2012. *Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits générés pendant les voyages internationaux*. Rome, CIPV, FAO.

Dernière mise à jour des étapes de la publication: janvier 2013